

“Trois Sages”, a souligné que “la science et la technologie constituaient un secteur d’une importance particulière pour la Communauté atlantique”. A la suite des recommandations de ce groupe d’étude, l’OTAN décidait de mettre sur pied un groupe de travail qui proposa la création d’un comité scientifique permanent et la nomination d’un conseiller scientifique auprès du secrétaire général.

Le Comité scientifique est composé de représentants nationaux ayant pleine autorité pour traiter des questions de politique scientifique. Le Comité est présidé par le secrétaire général adjoint pour les Affaires scientifiques et écologiques; avec l’aide d’un petit groupe de chercheurs, il est chargé d’appliquer les décisions du Comité, d’administrer divers programmes scientifiques et de conseiller le secrétaire général de l’OTAN sur des questions connexes.

Les activités scientifiques de l’OTAN se regroupent en deux catégories de programmes, soit les programmes scientifiques généraux et les programmes scientifiques spéciaux. L’Organisation consacre à ces programmes un budget annuel d’environ 6 millions de dollars.

Les programmes scientifiques généraux sont conçus de façon à favoriser l’échange international des données scientifiques. Ils comprennent l’octroi de bourses de recherche scientifique, des subventions pour la recherche et le financement des cours d’été. Les bourses de recherche favorisent l’échange d’étudiants titulaires de licences ou de doctorats tant dans le domaine des sciences pures que dans celui des sciences appliquées. Les subventions pour la recherche fournissent l’appui financier nécessaire à la poursuite de travaux de recherche qui appellent une collaboration internationale. Les cours d’été, qui consistent en une cinquantaine de colloques scientifiques spécialisés tenus chaque année, fournissent aux scientifiques d’un grand nombre de pays l’occasion de se réunir pour discuter d’un sujet précis.

Les programmes scientifiques spéciaux appuient une série d’études à court terme et d’intérêt courant en sciences appliquées; ces études portent sur toute une gamme de sujets, entre autres l’océanographie, la météorologie, l’écologie et les sciences sociales.

Le Canada a également fourni un

apport considérable aux activités scientifiques de l’OTAN à titre de participant aux réunions trimestrielles du Comité et de membre de la plupart de ses sous-comités. Un expert canadien fait partie de chacune des sept commissions des Programmes spéciaux.

Bourses de l’OTAN

Le Conseil national de recherches du Canada a accordé 22 bourses post-doctorat de l’Organisation du Traité de l’Atlantique Nord pour l’année 1974-1975.

Ces bourses ont pour but d’encourager les échanges d’étudiants diplômés en sciences, entre les pays membres de l’OTAN, et de refléter la participation du Canada dans le programme des bourses de l’OTAN.

Les bourses sont d’une valeur annuelle de \$9,000 et seront détenues comme il suit: huit au Royaume-Uni; cinq aux États-Unis; trois aux Pays-Bas; trois à l’Allemagne; deux en France et une au Danemark.

Accord aérien entre le Canada et les Pays-Bas

Le secrétaire d’État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et M. Max van der Stoep, ministre des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas, ont signé le 17 juin un nouvel accord sur les services aériens entre le Royaume des Pays-Bas et le Canada. Cet accord avait été ratifié le 25 avril dernier par le Gouvernement canadien.

En vertu de cet accord, le transporteur néerlandais désigné pourra desservir Toronto pour la première fois. Les deux routes suivantes ont été accordées à KLM (lignes aériennes royales néerlandaises): 1. Les Pays-Bas: Montréal (sans droit de prendre de nouveaux passagers à Montréal pour les points qui suivent: — New York — Houston — Mexico et vice versa.) 2. Les Pays-Bas: Montréal et (ou) Toronto et vice versa. La compagnie aérienne CP Air, pour sa part, pourra desservir, à partir de tout point ou points en territoire canadien, Amsterdam et des points supplémentaires au-delà, avec droit d’embarquement de nouveaux passagers à son escale aux Pays-Bas.

L’accord prévoit également l’établis-

sement, lorsque justifié par le trafic, de deux routes entre le Canada et les Antilles néerlandaises, l’une qui sera desservie par Air Canada et l’autre par ALM (lignes aériennes des Antilles néerlandaises).

Élections fédérales—Vote à l’étranger

Quelque 25,800 Canadiens, touristes non compris, pourront exercer leur droit de suffrage à l’étranger lors de l’élection fédérale du 8 juillet, annonçait récemment le directeur général des élections, M. Jean-Marc Hamel.

À l’étranger, seuls les membres des Forces armées et les fonctionnaires tels que le personnel des ambassades canadiennes, sont admis à voter par anticipation, aux termes de la Loi électorale du Canada; les gens qui travaillent pour des organismes non gouvernementaux et les vacanciers ne peuvent se prévaloir de ce privilège.

Au Canada, peuvent voter par anticipation les gens âgés et les infirmes et, selon la Loi électorale, toute personne ayant une raison de croire qu’elle ne sera pas en mesure de voter le jour du scrutin. Les responsables des élections s’attendent à ce qu’il y ait affluence aux bureaux de vote par anticipation, puisque le 8 juillet tombe durant la saison des vacances.

Nouvelle industrie

La région de Trois-Rivières (Québec) verra prochainement l’implantation d’une nouvelle industrie. Il s’agit de la compagnie Ceraco Canada Limitée qui installera dans le parc industriel de Bécancour une usine pour la fabrication de tuiles céramiques décoratives pour les planchers et les murs.

D’ici quatre ans, Ceraco Canada Ltée contribuera à la création de plus de 300 emplois. Les capitaux sont italiens et canadiens.

M. Franco Rubino, actuellement attaché à la maison *Ceramica San Salvo de Modena*, en Italie offrira ses connaissances techniques et administratives.

Afin d’initier les ouvriers à ces techniques nouvelles une demi-douzaine d’employés feront un stage d’apprentissage de six mois en Italie. Aucun produit semblable n’est fabriqué présentement au Québec.